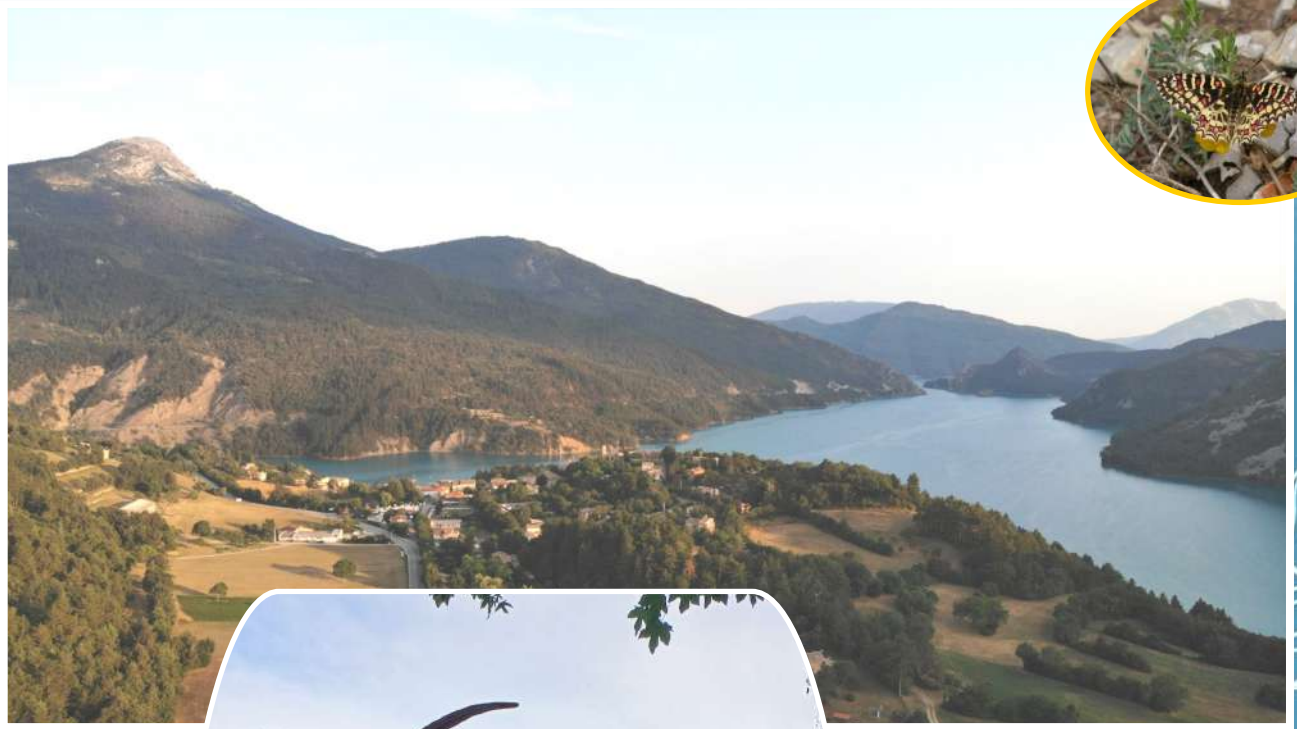


L'écho du Riou

Saint Julien du Verdon



Bulletin
municipal



n° 47 juillet 2025

DANS CE NUMÉRO :

Le mot du Maire	2
Extrait des procès-verbaux du conseil municipal	2
Les vœux du maire et du conseil municipal	7
La médaille de ville pour Hervé MICHEL	7
Mouvement du personnel	7
Marquage des emplacements de parking	7
Travaux patrimoniaux	8
Un point sur l'eau et l'assainissement	9
Autorisation (AOT et COT)	10
Chantier participatif annuel des berges du lac	10
Aménagement du point de collecte	10
Nouveau site de compostage	11
Des petites mains pour des grands amandiers	11
Une soirée magique : quand la danse...	11
Renouvellement de la charte du PNR Verdon	12
La fête du pain	12
Le 11 juin 2025	12
Le documentaire sur le 11 juin	13
Chemin de la Coueste : inauguration du remarquable sentier de la biodiversité	13
La tête dans les étoiles	13
Festival Asse - Arcadi	13
Le club nautique de Castillon	14
Le club Motonautique de Castillon...	15
Réunions de quartiers 2025	15

Mot du Maire



Chers Amis,

C'est la 47ème édition du bulletin municipal. Vous trouverez dans cet exemplaire toujours haut en couleur de nombreuses informations sur les réalisations de ce premier semestre 2025.

La dernière année de notre mandat est désormais bien engagée, 2025 reste une année d'actions afin de poursuivre nos engagements pris pour notre commune.

Pour illustrer mes propos, permettez-moi de revenir sur les réalisations et les décisions prises par votre conseil municipal.

- L'acquisition foncière de la future aire de stationnement éco-végétale est actée et les travaux de réalisation commenceront cet automne. Les habitants de Ville y trouveront certainement refuge afin de ne plus se gêner sur la place des Moulières et les rues adjacentes !
- L'aménagement du sentier découverte « la Coueste » est terminé, je vous invite à le parcourir.
- Le choix d'un maître d'œuvre est en cours pour le projet de travaux de mise en conformité des réseaux de l'eau potable.
- La calade montée Abbé ISNARD, la réfection du clocher de l'église St Roch et la restauration du vieux cimetière sont terminées.

Parmi les décisions prises, certaines ont été un parcours du combattant, et une « prise de tête » tel le renouvellement des Conventions d'Occupation des domaines publics hydroélectrique et communal à la base nautique, faisant face à des exigences réglementaires de plus en plus rigoureuses de la part d'EDF et de la DREAL.

Le contrôle des pontons sur les rives du lac, installations illégales qui représentent un danger pour la DGA et EDF et qui nous amène inéluctablement à une régularisation.

Vous verrez également que notre tissu associatif est toujours aussi bien portant. Je remercie tous les bénévoles qui conservent cette volonté de servir et d'animer notre commune au fil des mois, tout en s'impliquant dans la vie de notre village. C'est aussi ça la dynamique de notre commune.

Courant juillet et août, nous viendrons vers vous pour échanger au travers des réunions de quartiers et répondre tant que faire se peut à vos préoccupations, tout en écoutant vos satisfactions...

« Ayez toujours des pensées positives. La joie ne peut s'épanouir dans un terrain de peur ».

Citation célèbre qui alimente quotidiennement notre action en nous voulant résolument optimiste même si, tous les jours nous devons affronter des peines, des blessures, des déceptions et des obligations.

Vous pouvez compter sur notre détermination, et notre sens de l'action dont le seul objectif n'est pas de diviser mais de rassembler autour d'un thème cher, le bien vivre ensemble.

Avant de vous laisser à la lecture de cette édition, à travers laquelle vous allez pouvoir découvrir tout ce que vous réserve cette saison estivale 2025 de rendez-vous, d'activités diverses et variées et de moments partagés, je vous souhaite à toutes et à tous un très bel été et de bonnes vacances à tous ceux qui auront la chance d'en prendre et de faire une pause bien méritée.

Je vous souhaite un agréable été, soyez vigilants et tolérants.

Au plaisir de vous rencontrer.

M le MAIRE Thierry COLLOMP

Extrait des procès-verbaux du conseil municipal

Séance du 17 décembre 2024

Demande de prêt pour financer l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'une aire de stationnement éco végétale

Le conseil municipal, considérant que pour financer l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'une aire de stationnement éco végétale, il est nécessaire de recourir à l'emprunt, à l'unanimité, décide de contracter un prêt pour financer l'acquisition d'une parcelle de terrain pour l'aménagement d'une aire de stationnement éco végétale prévue au Budget Principal 2025 auprès du Crédit Agricole Provence Côte d'Azur aux conditions comme suit ; Montant : 25 000 € - Durée : 7 ans - Périodicité : semestrielle Echéances constantes avec différé d'amortissement de 12 mois - Taux : 3,27 %

Attribution du logement communal gîte n° 1

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des caractéristiques générales du logement, à la majorité (2 absentions), fixe le montant du loyer mensuel à 520 € qui sera révisé automatiquement chaque année, à la date anniversaire du contrat, en fonction de la valeur de l'indice de référence des loyers, précise que pour garantir l'exécution de leurs obligations, le locataire versera la somme de 520 €, représentant un mois de loyer en principal. Puis Monsieur le Maire soumet au conseil municipal les différentes demandes. Après étude, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le logement communal gîte n° 1 à Monsieur Guillaume BRUEL et Madame Holly MC CABE à compter du 1^{er} janvier 2025.

Redevance consommation d'eau potable et à la redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025

- Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour consommation d'eau à 0,43 €HT/m³ pour l'année 2025,

- Considérant que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a fixé le tarif de la redevance pour performance des réseaux d'eau potable à 0,05 € HT/m³ pour l'année 2025,

- Considérant que pour l'année 2025, le coefficient de modulation est fixé forfaitairement à 0,2 pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable (la performance des réseaux d'eau n'étant pas prise en compte pour cette première année),

- Considérant qu'il convient de fixer le tarif de la contre-valeur pour la redevance pour performance des réseaux d'eau potable, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu,

le conseil municipal décide de fixer à 0,01 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Le conseil municipal décide de fixer à 0,009 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

Redevance Eau et Assainissement pour l'année 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'augmenter de 4 % la redevance de l'Eau et de 27 % la redevance d'Assainissement de fixer le tarif de la redevance Eau et Assainissement 2025 de la façon suivante :

Catégories d'usagers	Forfait EAU	Forfait ASSAINISSEMENT	TOTAL/an
Habitation	131,00 €	70,00 €	201,00 €
Meublé de tourisme	131,00 €	70,00 €	201,00 €
Camping	260,00 €	190,50 €	450,50 €
Hôtel-Restaurant-Bar	260,00 €	190,50 €	450,50 €
Exploitation agricole/élevage	208,00 €		208,00 €
Station de lavage automobile	520,00 €	317,50 €	837,50 €

Redevance sur la consommation d'eau potable : 37,75 €

Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable : 0,88 €

Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif : 0,80 €

Critères pour l'obtention des aides financières du Conseil Départemental des A.H.P. — Engagement de la commune à augmenter le tarif de l'eau jusqu'au solde de l'opération

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, considérant que la commune va engager des travaux importants dans le domaine de l'eau, notamment la pose des compteurs d'eau, à l'unanimité,

- approuve une augmentation de 10 % de la redevance Eau par an et jusqu'au solde de l'opération.
- fixe le montant de la redevance Eau selon l'échéancier suivant :
Année 2025 : 131,00 €
Année 2026 : 144,10 €
Année 2027 : 158,51 € soit 1,32 € le m³.

Lancement de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre pour des travaux de mise en place des compteurs de facturation des abonnés du service de l'eau potable et la finalisation des travaux de protection de la source des Bouissets

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lancer un appel d'offres pour le choix d'un bureau d'étude qui devra assurer la maîtrise d'œuvre concernant deux opérations :

- la mise en place des compteurs de facturation des abonnés du service de l'eau potable. L'objectif pour la commune est de mettre en place une tarification de l'eau au réel,
- la finalisation des travaux de protection de la source des Bouissets dont la procédure de mise en conformité est en cours.

Le montant de l'enveloppe prévisionnelle totale affectée aux deux opérations par le maître d'ouvrage est de 378 000 € H.T. et se décompose ainsi :

- Mise en place des compteurs de facturation d'eau potable : 255 000 € H.T.,
- Finalisation des travaux de protection de la source des Bouissets : 123 000 € H.T.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à engager l'ensemble des procédures de passation des marchés publics relatives au projet énoncé ci-dessus.

Achat de la parcelle cadastrée section B n° 1150 par acte administratif — Désignation d'un adjoint pour la signature de l'acte

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de réaliser l'acquisition de la parcelle de terrain sise le Village, cadastrée B 1150, pour un montant de 50 000 euros par acte administratif et confie à Alpes Foncier de dresser cet acte et à Monsieur le Maire de le recevoir, de désigner Mme Véronique BRACHET, 1ère Adjointe au maire pour signer un acte de vente et plus généralement toutes pièces relatives à cette procédure.

Demande de mécénat - Fondation d'entreprise du Crédit Agricole - Provence Côte d'Azur

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de faire une demande de mécénat à la fondation d'entreprise du crédit agricole Provence Côte d'Azur dans le cadre de la promotion, la sauvegarde et la préservation du patrimoine naturel, artistique, culturel ou des traditions rurales de la commune de Saint Julien du Verdon ; sollicite une aide financière d'un montant de 7 000,00 € .

Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence au titre du FODAC 2025 pour des travaux de rénovation de la toiture du clocher de l'église

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet présenté d'un montant de 14 500 € H.T. et relatif à des travaux de réfection de la toiture du clocher de l'église, arrête ainsi qu'il suit le plan de financement de l'opération sous réserve de l'obtention des subventions, Conseil Départemental — FODAC 55 %. Soit 7 975,00 €, autofinancement pour 6 525,00 € et sollicite auprès du Département la subvention prévue au plan de financement.

Demande d'une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police pour des travaux de sécurisation de la voie d'accès à la zone d'activités de la base nautique du Touron

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet de sécurisation de la voie d'accès à la zone d'activités de la base nautique du Touron pour un coût total de 20 250,00 € H.T., sollicite une aide financière au titre des Amendes de Police à un taux de 30 % soit 6 075,00 €.

Questions et informations diverses :

- Travaux rue de l'Ecurie : Ils sont terminés. Monsieur le Maire fait part d'une réclamation de l'un des propriétaires riverains. Suite au rapport de l'huissier avant travaux, il a été démontré que cette réclamation n'était pas recevable. Au cours de ces travaux, l'entreprise a découvert que la maison LEFEBVRE n'était pas raccordée au réseau d'eau communal mais par un piquage sur la propriété de Mme MAÏCON. La famille LEFEBVRE va faire réaliser les travaux à sa charge afin de remédier à cela.
- Travaux de création d'une calade montée de l'abbé Isnard : Les travaux sont terminés. Afin d'harmoniser cette voie, la calade a été agrandie au niveau d'un triangle de 6 m² sur la propriété de Madame Isabelle GROULET. Le coût supplémentaire de ces travaux a été pris en charge par la propriétaire. Le montant s'élève à 1 700,00 € et sera versé sur le compte de la commune.
- Chemin du Sillon : Les réparations des dommages sur ce chemin suite à l'installation de la fibre aux relais de téléphone mobile seront réalisées par l'entreprise qui les a causés.
- Inscription de la commune à « Villes et villages étoilés », le dossier complété sera déposé avant le 31 décembre.
- Achat de tables : Monsieur le Maire présente le devis de MEFRAN pour l'achat de tables mis à disposition des associations, le montant s'élève à 2 559,00 € H. T. les 10 tables.

Séance du 24 février 2025

Création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (Article L332-23 du Code général de la fonction publique)

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide la création de deux emplois non permanents à temps non complet d'adjoint technique territorial pour la période du 1^{er} mars 2025 au 30 septembre 2025 pour le premier emploi et 1^{er} avril 2025 au 30 septembre 2025 pour le second emploi, fixe la durée hebdomadaire de travail à 28 heures pour les deux emplois.

Embauche de deux surveillants sauveteurs aquatiques pour la zone de baignade surveillée au Tournon

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure une convention de mise à disposition de personnel à durée déterminée avec l'association groupement d'employeurs Objectif Plus emploi à Manosque (04), pour l'embauche de deux surveillants sauveteurs aquatiques afin d'assurer la surveillance et la sécurité de la zone de baignade surveillée au Tournon du 3 juillet 2025 au 29 août 2025 à l'exception des mercredis.

Demande d'une subvention auprès du Conseil Départemental des A.H.P. dans le cadre du contrat départemental de Solidarité Territoriale pour l'aménagement du stationnement des embarcations à la base nautique du Tournon — acquisition d'un ponton

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement du stationnement des embarcations à la base nautique du Tournon — acquisition d'un ponton dont le coût s'élève à 24 000,00 € H.T., décide de demander une subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, à un taux de 10 %.

Demande de subvention auprès du Conseil Régional PACA dans le cadre du dispositif « nos communes d'abord pour l'aménagement de la baie du Tournon favorable à la biodiversité du lac — acquisition d'un ponton

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement de la Baie du Tournon favorable à la biodiversité du lac — acquisition d'un ponton et décide de demander une subvention auprès de la Région, à un taux le plus élevé possible.

Demande d'une subvention auprès de la Société du Canal de Provence pour l'aménagement du stationnement des embarcations à la base nautique du Tournon — acquisition d'un ponton

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention auprès de la Société du Canal de Provence, à un taux de 20 %.

Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des A.H.P. dans le cadre du contrat départemental de Solidarité Territoriale pour des travaux de mise en sécurité et d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau des embarcations dans la Baie du Tournon

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet relatif à des travaux de mise en sécurité et d'aménagement d'une rampe de mise à l'eau des embarcations dans la baie du Tournon dont le coût s'élève à 23 800,00 € H.T. décide de demander une subvention au titre du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale, à un taux de 30 %.

Questions et informations diverses :

- Travaux de réfection de la toiture du clocher de l'église : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un accord de principe pour l'aide financière du conseil départemental et que la Fondation d'entreprise du Crédit Agricole délibérera fin mars. En principe, les travaux pourront être réalisés en avril sans avoir eu besoin d'enlever l'échafaudage.
- Travaux à la station d'épuration : Le périmètre de protection des pompes de relevage de la station d'épuration du village a été réalisé. Le déversoir d'orage a été fermé et condamné. Bérénice LAGRANGE informe le conseil municipal qu'il faudra prévoir la révision du schéma directeur d'assainissement et refaire une nouvelle station d'épuration.
- Transfert de la compétence de l'eau et de l'assainissement : le vote à l'assemblée est prévu le 11 mars. Le transfert ne devrait plus être obligatoire.
- Eclairage public : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la demande d'aide financière dans le cadre du Fonds Vert a été accordée à un taux de 15 %. Le conseiller régional a annoncé lors de sa venue à St Julien, qu'une subvention à hauteur de 50 % pourrait être accordée.
- Communes volontaires auprès du Parc Naturel Régional du Verdon : le conseil municipal demande que la commune soit inscrite pour le passage des pommes et des poires sous réserve d'une bonne cueillette à venir.
- Local Orange derrière l'église : l'entreprise a été contactée. Les travaux vont être réalisés afin qu'il n'y ait plu d'infiltration d'eau au niveau du studio du presbytère.
- L'Ensemble Baroques Graffiti : Monsieur le Maire annonce au conseil municipal qu'il a donné son accord à Association du Patrimoine de Clumanc, représenté par Bernard MOLLING de programmer à l'église Saint Roch un concert « PARFUMS D'AL ANDALOUSE » proposé par l'ensemble Baroques Graffiti le vendredi 8 août 2025 à 20 h. Par ailleurs, Paul CORBIER informe le conseil municipal que la CCAPV a organisé la venue de l'orchestre de Nantes pour 3 concerts en juillet. Les écoles et les écoles de musique collaborent déjà avec cet orchestre. Le coût : 80 000 €.

Séance du 17 mars 2025

Occupation du Domaine Public — appel public à candidature pour l'attribution d'Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) du domaine public hydroélectrique du lac de Castillon autorisant la mise en place et l'exploitation d'activités nautiques, touristiques, de loisirs et sportives sur les rives du lac dans la base nautique communale du Tournon

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement à partir du 25 mars 2025 d'un appel public à candidatures pour l'attribution d'Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) sur 4 lots du domaine public des berges du lac de Castillon afin d'autoriser la mise en place et l'exploitation d'activités nautiques, touristiques, de loisirs et sportives sur les rives du lac dans la base nautique communale du Tournon. Les lots se décomposent de la façon suivante sur le domaine public hydroélectrique : Lot 1 : Activités motonautiques — Lot 2 : Activités nautiques pédagogiques à voile et à pagaie — Lot 3 : Location d'embarcations diverses et buvette, le lot sur le domaine public communal : Lot 4 : Restauration rapide et buvette.

Le conseil municipal fixe la date limite de réception des offres au vendredi 25 avril 2025 à 12, approuve les dossiers de consultation présentés et dit que les dossiers de consultation seront téléchargeables sur le site : <https://www.saint-julien-du-verdon.fr/> dans la rubrique La vie communale.

Questions et informations diverses :

- Renforcement de la ligne BTA : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le SDE 04 va faire réaliser des travaux de renforcement des lignes : Entre l'entrée du parking de Ville et l'église — Rue de l'Ecurie et l'Androne — Chemin du Lac
- Réparation de fuites : le conseil municipal est informé que 3 fuites sur le réseau ont été identifiées. La fuite située devant la propriété MARTEL a été réparée, les deux autres relèvent du domaine privé, les vannes ont été fermées.

- Reportage sur le 11 juin : Monsieur le Maire expose que des particuliers, M. CHAMPOUSSIN et M. et Mme Gilbert BRUN ont réalisé un documentaire sur la tragédie du 11 juin 1944. Ils proposent de le présenter au public. Une date sera fixée.
- Prélude : Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un spectacle *Prélude* aura lieu le vendredi 30 mai sur le parking de la base nautique dans le cadre des Échappées du Théâtre Durance en partenariat avec la communauté de communes Alpes Provence Verdon, Art et Culture — La Chouette et la commune.
- Réunion avec la gendarmerie de Castellane : Monsieur le Maire donne un résumé des interventions de la gendarmerie sur la commune.
- Tombola du Parc Naturel Régional du Verdon : une fête sera organisée le dimanche 5 octobre au Domaine de Valx à Moustiers. Dans le but de mettre en avant l'ensemble des 54 communes adhérentes, il est proposé d'organiser une « tombola des communes du Parc ». Il est demandé que chaque commune offre un produit représentatif de son territoire (artisanat, produit agricole, livre, entrée musée, visite guidée...). Des paniers seront ensuite constitués et mis en jeu. La date limite pour la réponse est fixée au 31 mai.

Séance du 14 avril 2025

Approbation du Compte Administratif 2024 et du Compte de Gestion 2024 — budget principal de la commune

Les membres du conseil municipal, en l'absence de M. le Maire, approuvent à l'unanimité le compte administratif Principal ainsi que le compte de gestion Principal 2024 conforme aux comptes de la commune.

FONCTIONNEMENT/Résultat de clôture 2024 : 139 443,76 €

INVESTISSEMENT/Résultat de clôture 2024 : 45 569,68 €

Approbation du Compte Administratif 2024 et du compte de gestion 2024 du service Eau et Assainissement

Les membres du conseil municipal, en l'absence de M. le Maire, approuvent à l'unanimité le compte administratif du service Eau et Assainissement ainsi que le compte de gestion 2024 conforme aux comptes de la commune.

FONCTIONNEMENT/Résultat de clôture 2024 : 2 259,04 €

INVESTISSEMENT/Résultat de clôture 2024 : 44 331,42 €

Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2025

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux de 2025 de la fiscalité directe locale au même niveau que 2024 :

Taxe Foncière bâti : 40,65 % Taxe Foncière non bâti : 60,24 % Taxe d'habitation : 11,95 %

Monsieur le Maire rappelle la majoration de cotisation communale de la taxe d'habitation applicable aux résidences secondaires, votée par le conseil municipal le 12 septembre 2024 au taux de 20%.

Vote du Budget Primitif principal 2025

Le conseil municipal, considérant que le budget présenté est équilibré en dépenses et en recettes, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, approuve à l'unanimité le Budget Primitif Principal 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses/Recettes 447 733,00 € INVESTISSEMENT : Dépenses/ Recettes 453 210,00 €

Vote du Budget Primitif service Eau et Assainissement 2025

Le conseil municipal, considérant que le budget présenté est équilibré en dépenses et en recettes, aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, approuve à l'unanimité le Budget Primitif service Eau et Assainissement 2025 comme suit :

FONCTIONNEMENT : Dépenses/Recettes 61 105,00 € INVESTISSEMENT : Dépenses/ Recettes 68 479,00 €

Participation de la commune aux frais de transport scolaire

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, compte tenu des dispositions mises en place par la Région et afin de limiter la charge supportée par les familles, décide d'allouer aux familles une participation de 60 % soit : 54 € par an et par élève sur les 90 € demandés par la Région et 27 € par an et par élève sur les 45 € demandés par la Région.

Questions et informations diverses :

- Surveillantes de baignade : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les dates d'ouverture de la zone de baignade surveillée ont changé : du 3 juillet au 31 août 2025 pour l'une et du 5 juillet au 31 août 2025 pour l'autre.
- Location du studio à la base nautique : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le studio sera libre cet été. Le président du Club nautique de Castillon a fait savoir que le club souhaiterait à nouveau cette année louer ce studio pour loger le moniteur de voile pendant la saison. Le conseil municipal approuve à l'unanimité à la condition que le Club nautique de Castillon soit retenu après l'ouverture des plis suite à l'appel d'offres et fixe le montant du loyer à 650,00 € par mois (juillet et août) frais d'eau et d'électricité compris.
- Mémorial du 11 juin : Le conseil municipal est informé que 5 cyprès sont morts, ils seront remplacés par des tuyas.
- 8 mai : Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux leur avis sur l'organisation d'une cérémonie au monument aux Morts de la commune en hommage aux déportés pendant la seconde guerre mondiale. Le conseil municipal renonce à organiser cet hommage aux déportés et STO.

Les vœux du maire et du conseil municipal



A l'occasion de sa présentation des vœux, M. Thierry COLLOMP, Maire de la commune, a dévoilé les ambitions 2025 entouré du conseil municipal, de nombreux maires et élus ainsi que du Sous-Préfet de Castellane, du Député, des deux conseillers départementaux, du Président de la Communauté de Communes APV, du Président des Maires Ruraux, ainsi que de la population.

Le principal projet pour l'année à venir sera de mettre en conformité le réseau et la distribution de l'eau de consommation humaine ainsi que le captage, conformément aux exigences de l'agence de l'eau et des services de l'Etat. Bien que la commune se passait jusqu'à présent du respect des normes obligatoires en matière de compteurs d'eau, elle ne peut plus déroger !

Chaque goutte consommée ou perdue doit impérativement être comptabilisée, à défaut la collectivité s'expose à des pénalités financières importantes qui seraient à charge des abonnés le cas échéant (l'eau payant l'eau).

La commune est rattrapée par la réglementation et doit mettre tout en œuvre dans les années à venir pour satisfaire cette obligation. Il est incontournable que la gestion de l'eau devienne une priorité. C'est chose actée. L'agence départementale d'ingénierie IT04 accompagnera cet important projet et des aides financières seront demandées à l'État, l'Agence de l'eau et le Département.

M. le Maire a également fait un retour sur l'année 2024 où il a rappelé les principales réalisations.

Le verre de l'amitié a accompagné cette soirée dans la bonne humeur.

La médaille de la ville pour Hervé MICHEL

Après onze années passées comme Adjoint Technique Territorial, à entretenir et embellir la commune, Hervé MICHEL a fait valoir ses droits à la retraite. Pour cette occasion, Thierry COLLOMP, le maire de la commune, avait réuni ses anciens et plus récents collègues de travail pour lui remettre la médaille de la ville et récompenser les onze années de travail et de services rendus à la commune de Saint-Julien-du-Verdon.



Mouvement de personnel



Suite au départ à la retraite d'Hervé MICHEL et au départ prématuré de Lucas FRANCOIS, la commission personnelle a validé l'embauche de M. David BRUNETTO et de M. Remi RICCO.

Après quatre mois de présence et d'adaptation, le conseil municipal est satisfait du travail fourni !

Nous leur souhaitons une parfaite intégration.

Marquage des emplacements de parking

Fort de constater depuis quelques temps une anarchie dans le stationnement sur le parking de la base nautique, il a été décidé de marquer les emplacements au sol pour qu'aucun véhicule n'en gêne un autre !

C'est l'entreprise Miditraçage qui a réalisé ce travail.



Travaux patrimoniaux

RESTAURATION DE LA TOITURE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE SAINT ROCH

Dans la continuité de la réhabilitation des quatre murs du clocher de l'église St Roch, la réfection de la charpente et du toit est terminée. Le choix du conseil municipal concernant la nature des matériaux de couverture s'est porté sur de la tuile vernissée fabriquée à SALERNE (83), dont les couleurs sont à l'identique de celles utilisées pour la chapelle Notre-Dame de l'assomption, et d'un support en mélèze des Alpes.

L'entreprise LIAUTAUD a fait du bon travail respectant les préconisations de l'Architecte des Bâtiments de France et les consignes de la commission communale.

Ces travaux « surprise » n'étaient pas du luxe, mais une réelle nécessité, vu l'état de la charpente et de la couverture qui ont été découverts grâce aux travaux initiaux.

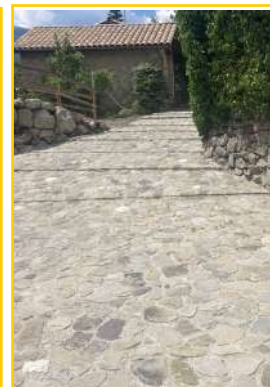
La fondation d'entreprise du CREDIT AGRICOLE a répondu présent en co-finançant ce projet pour un montant de 6 600 euros, au côté du Département pour 7 975 euros. Le coût total de cette opération est de 14 575 euros H.T.



RESTITUTION D'UNE CALADE MONTÉE ABBÉ ISNARD

Dans la continuité de l'existant, ces travaux mettent en valeur la montée Abbé Isnard qui relie la place des Moulières, le séchoir à prunes, le vieux cimetière et la chapelle Notre-Dame de l'assomption. Réalisée en « codou » (galets du Verdon) dans les règles de l'art par l'entreprise EIFFAGE.

Le coût de ces travaux s'est élevé à 56 173 euros H.T. et les financements ont été obtenus à hauteur de 80% par la Région, l'Etat, et la CCAPV au travers d'un fonds de concours.



RESTAURATION DU VIEUX CIMETIÈRE



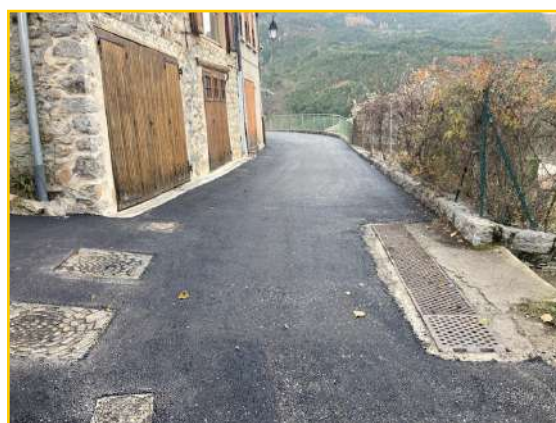
Fort de constater une dégradation générale de ce lieu où nos ancêtres reposent, il devenait urgent d'intervenir pour préserver ce petit cimetière proche de la chapelle. C'est à nouveau l'entreprise LIAUTAUD qui a été mise à contribution pour la partie maçonnerie et la réfection des murs, accompagnée d'ELISA STYLE (Babeth et Remy) pour la ferronnerie et la mise en sécurité du lieu. Le coût de cette opération est de 10 670 euros financée à hauteur de 80 % par la Région, l'Etat et la CCAPV au travers d'un fonds de concours.

Le Parc Naturel Régional du Verdon interviendra ultérieurement pour la réalisation et la pose d'un panneau d'information qui sera installé sur la porte de ce vieux cimetière.

TRAVAUX CHEMIN DE L'ECURIE

Les travaux de voirie et de réfection des réseaux vont ensemble. C'est ce que pense la municipalité de St Julien, puisque chaque année une rue, une place, sont refaites en y intégrant la pose des « regards compacts » destinés à recevoir les futurs compteurs d'eau.

Cette rue longue de 75 m particulièrement dégradée faisait partie d'un programme préalablement défini en amont et dont les financements arrivent du Département au travers du FODAC. L'entreprise en charge des travaux se devait de livrer ce chantier avant la fin d'année de façon à ce que le prochain budget communal puisse en intégrer d'autres. Au final se sont tous les raccordements d'eau destinés à la consommation humaine et à l'alimentation des jardins qui dans un proche avenir feront l'objet de travaux similaires conformément à ce qu'exige la réglementation.



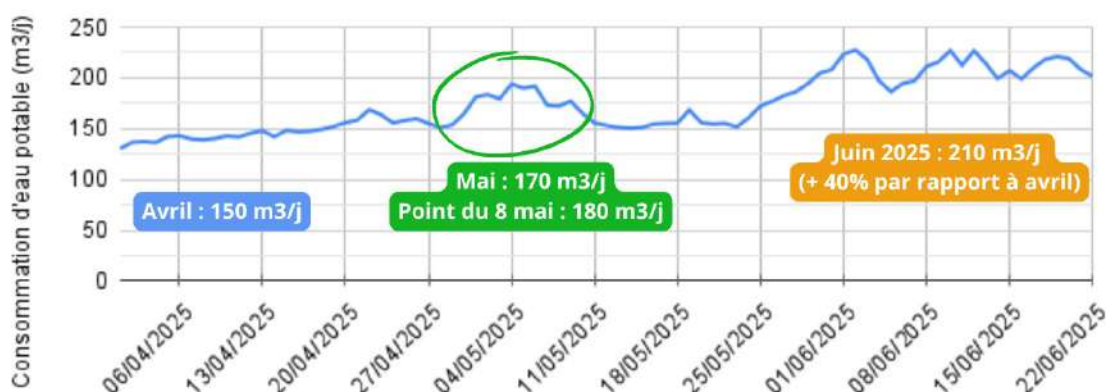
Un point sur l'eau et l'assainissement

Compteurs d'eau : La mise en place des compteurs d'eau sera réalisée entre 2026 et 2027. Le bureau d'études qui assurera la maîtrise d'œuvre du projet a été choisi début juillet. La municipalité est accompagnée dans l'ensemble de cette démarche par l'agence départementale IT04.

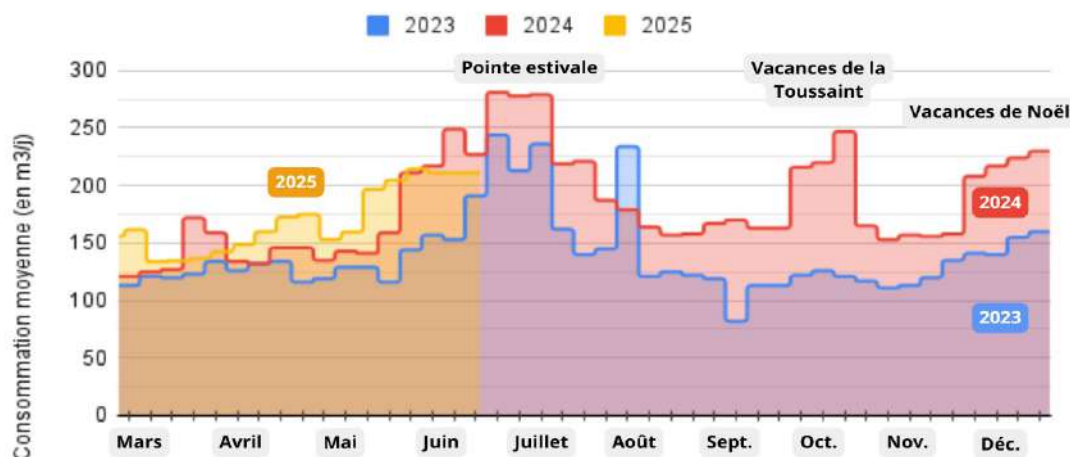
Qualité de l'eau : L'Agence Régionale de Santé (ARS) fait régulièrement réaliser des prélèvements d'eau potable pour analyses. Elle a transmis le rapport de l'année 2024 pour la zone de distribution de Saint-Julien-du-Verdon, laquelle a obtenu la note maximale de A "Eau de très bonne qualité" avec 100% des prélèvements réalisés conformes.

Consommation d'eau potable : Entre 2023 et 2025, la courbe de consommation reste globalement similaire d'une année sur l'autre. On observe une consommation en période creuse toujours élevée de l'ordre de 125 m³/j et une augmentation de la consommation à partir de mai-juin. Les deux grands ponts de mai ont impacté la consommation moyenne d'eau potable, avec un volume journalier consommé supérieur de 25% aux volumes enregistrés les années précédentes pour la même période. Sur les données enregistrées entre avril et juin 2025, on observe nettement l'impact du pont du 8 mai, ainsi que la hausse de fréquentation de la commune depuis le début du mois de juin.

Consommation d'eau potable sur la commune de Saint-Julien-du-Verdon (avril à juin 2025)



Evolution de la consommation d'eau potable de 2023 à 2025



Assainissement, halte aux lingettes !

Jeter lingettes, serviettes hygiéniques et tampons dans les toilettes, c'est boucher nos canalisations et nuire gravement aux stations d'épuration. Contrairement au papier toilette, ces produits ne se dégradent pas et créent des amas solides, entraînant des pannes coûteuses et des débordements. Pensons-y à deux fois : la poubelle est leur seule destination, pour la fluidité de nos réseaux et la santé de notre environnement. Un geste simple pour un impact majeur !



Autorisations d'occupation des domaines publics hydroélectrique et communal (AOT-COT)

2025 mettrait un terme aux autorisations d'occupation des locaux et des berges de la base nautique du Touron.

Un appel à candidature a donc été publié dans le journal la Provence, sur le site internet de la commune et affiché dans les panneaux communaux afin de recueillir le plus d'offres possibles dans une totale transparence. Le 25 mai la commission d'appel d'offres a attribué les lots en présence d'une juriste.

Ont été attribués :

Lot 1 : Club Nautique de Castillon — Lot 2 : Club Motonautique de St Julien du Verdon — Lot 3 : EURL Flores — Lot 4 : SARL Le Pidoux

Chantier participatif annuel de nettoyage des berges du lac : c'est du propre !

Pour la 2ème année consécutive, une matinée de nettoyage des berges du lac a été organisée avec la participation de la mairie, des clubs nautique et motonautique et de plusieurs autres bénévoles. Profitant du niveau bas du lac début mars, ce sont quantités de branchages, troncs et déchets divers qui ont ainsi été ramassés et évacués.

La matinée s'est achevée par un apéritif convivial. Un grand merci à tous les bénévoles qui ont participé, et rendez-vous l'année prochaine !



Aménagement du point de collecte des déchets de la Montée des Chênes

Le point d'apport volontaire (PAV) situé dans la Montée des Chênes a fait l'objet d'un réaménagement avant l'été. Les containers ont été éloignés d'environ 3 mètres de la voie communale et posés sur une nouvelle plateforme gravillonnée. Un marquage au sol a été peint sur l'espace vide laissé sur la chaussée, il autorise l'arrêt minute mais pas le stationnement de véhicule. Des arbustes de photinia ont également été plantés devant le PAV.

Ils masqueront à terme les containers et offriront un joli cadre végétal au site.



Nouveau site de compostage au quartier des Pins

En 2024, la commune de Saint-Julien-du-Verdon est montée sur le podium des communes de la CCAPV championnes en matière de tri de leurs bio-déchets en obtenant une très honorable 3ème place (source : Commission "Réduction des déchets", CCAPV, mai 2025). Félicitations à tous les habitants pour les efforts réalisés et en route vers un maintien du titre !

Dans ce contexte, et compte tenu du succès que rencontrent les sites de compostage partagé, la municipalité a décidé d'en créer un nouveau chemin Pardigon, au quartier des Pins. Un emplacement s'est récemment libéré à proximité des poubelles et la station d'épuration, suite au retrait de trois conteneurs de tri. C'est cet endroit qui a été retenu pour implanter les futurs composteurs. La demande de création de ce nouveau site a été transmise à la CCAPV, laquelle nous a répondu favorablement.

Vous pouvez vous procurer gratuitement votre bio-seau en Mairie, ainsi qu'un mémo-compost qui vous permettra de savoir ce que vous pouvez composter sans problème et ce qu'il vaut mieux éviter de mélanger au compost. L'équipe municipale reste à votre disposition pour répondre à vos questions.



Des petites mains pour de grands amandiers



Afin de remplacer certains arbres ayant dû être abattus car trop malades au village et au Touron, le Parc Naturel Régional du Verdon (PNR Verdon) a fourni 5 plants d'amandiers à la municipalité. Le coût des arbres a été pris en charge par la Région grâce à l'action de Marc Doussière, chargé d'agriculture au PNR Verdon.

Début avril, ce sont les enfants du village qui sont venus prêter main forte à David et Rémi, les deux nouveaux employés municipaux, pour planter les arbres. Un grand merci aux enfants et à leurs parents, sans oublier David et Rémi, pour avoir participé à reverdir le village et le Touron.

Une soirée magique : quand la danse hip-hop rencontre la beauté du Verdon

Saint-Julien-du-Verdon a vibré le vendredi 30 mai, au rythme du hip-hop, offrant une rencontre culturelle inoubliable au cœur d'un décor naturel époustouflant. Le parking du Touron, transformé en une scène à ciel ouvert pour accueillir les "Échappées : Prélude", un spectacle de danse orchestré par la compagnie Accrorap et son chorégraphe Kader Attou dans le cadre de la programmation Art Culture la Chouette.



Renouvellement de la charte du PNR VERDON : enfin !

Après plusieurs mois de concertation avec les habitants des communes du Parc actuelles ou candidates au nouvel ensemble, a été élaboré un premier texte de la future charte. Ce projet fut ensuite soumis aux divers services administratifs qui, à leur tour, donnèrent leur avis, suggérant des modifications, amendant des points. Ces remarques furent examinées par les instances du Parc qui en approuvèrent certaines, en refusèrent d'autres. La région donna en suite son accord sur ce texte par un vote en session plénière. Au terme de ce long processus qui demanda des mois de travail, le Premier Ministre signa ce document qui devient pour les 15 prochaines années l'axe de travail du Parc. Désormais les travaux s'articuleront autour de la lutte contre les effets du changement climatique déjà visible en ce mois de juin. Par exemple, observer comment va évoluer le cycle de l'eau dans les prochaines années ou s'interroger sur la future évolution de la biodiversité et essayer de prendre des mesures pour atténuer les conséquences négatives sur la vie de habitants.

La Fête du Pain de Saint-Julien-du-Verdon 2025



Tradition, four à pain et convivialité.

Dès la veille, les bénévoles de Saint Ju' Festivités rallument le vieux four communal et travaillent sans relâche du milieu de la nuit jusqu'aux premières heures du matin, perpétuant ainsi un rituel ancien lié à un don de terres. Ce moment, chargé d'histoire, devient chaque année un symbole fort de la vie villageoise.

Outre les classiques pains au feu de bois, viennoiseries, pizzas et fougasses, l'édition 2025 a proposé des pains spéciaux et des focaccias maison, très appréciés par les gourmands.

Un apéritif en plein air offert par St Ju Festivités a rassemblé les habitants dans une ambiance détendue, entre rires, échanges et partages autour des produits du four.

Mais aussi, l'association St Ju Festivités a organisé le traditionnel loto, animé et généreux, clôturant cette journée dans la joie et la bonne humeur.

Cette fête reste un moment précieux de transmission et de rencontre, prouvant encore en 2025 qu'à Saint-Julien-du-Verdon, la tradition du pain unit toutes les générations.

Événement à venir :

Fête Patronale 2025 : 4 jours de festivités à ne pas manquer ! Le village s'apprête à vivre l'un de ses temps forts de l'année : la Fête Patronale 2025. Du jeudi 31 juillet au dimanche 3 août, retrouvez une ambiance chaleureuse, des animations pour tous les goûts, de la musique, des défis, et pleins d'autres surprises... Et surtout n'oubliez pas de réserver vos places pour le traditionnel cochon à la broche qui sera servi le jeudi 31 juillet 20 h.

Réservation au : 06 85 67 00 47 / 06 44 32 31 96

Le 11 juin 2025

En cette matinée ensoleillée et chaude, St Julien du Verdon célèbre le 81ème anniversaire des maquisards fusillés dans un pré proche du mémorial. Comme chaque année, se tient cette cérémonie pour que se perpétue le souvenir de cette tragédie. Sont présents les soldats du 1er Régiment de Chasseurs d'Afrique venus de Canjuers et les sapeurs-pompiers de Saint-André-les-Alpes, de nombreux porte-drapeaux et des personnalités dont la conseillère municipale de la ville de Nice, le président de la communauté de communes Alpes Provence Verdon, le député de la circonscription, l'évêque de Digne et le sous préfet de Castellane. Comme à l'accoutumé, des gerbes en grand nombre sont déposées au pied du monument.

Thierry Collomp prend la parole pour rappeler les circonstances de ce drame et les valeurs pour lesquelles ils se battaient. Très émouvantes les interventions des élèves du lycée Masséna de Nice qui évoquèrent le sort de leurs jeunes camarades communistes épris d'humanisme, valeurs encore à défendre aujourd'hui ainsi que les élèves du collège de Castellane et les enfants de Saint Julien. Enfin le sous préfet insista sur l'idéal qui guidait la plupart de ces jeunes et adultes, idéal à défendre à chaque époque surtout dans le monde en chaos qui est le nôtre.

Un apéritif fut le bienvenu pour se rafraîchir de la forte chaleur.



Un documentaire sur le 11 juin

Le samedi 14 juin, de nombreux habitants de St Julien sont venus à la salle polyvalente du village pour assister à la projection d'un documentaire sur le 11 juin 1944 réalisé par Jean-Pierre CHAM-POUSSIN, Dominique et Gilbert BRUN. Alternant commentaires et photographies de l'époque, l'épisode du 11 juin fut remarquablement retracé et intéressa le public présent. Un document original qui, lui aussi, participe au maintien de la mémoire de ce massacre. Des membres de la famille de l'abbé Isnard assistaient à cette séance, l'un d'eux prit la parole.

Un apéritif permit aux participants d'évoquer entre eux les faits de ce jour-là.



Chemin de la Coueste : inauguration du remarquable sentier de la biodiversité courant août



Il est enfin aménagé, balisé et ponctué de superbes panneaux informatifs détaillant quelques-unes des espèces animales et végétales les plus emblématiques de la commune. Le chemin de la Coueste intègre désormais un parcours thématique sur la biodiversité, co-réalisé avec l'aide des naturalistes du Parc Naturel Régional du Verdon (PNR Verdon). Cette création, financée grâce à la Région et à l'Etat dans le cadre de la dotation biodiversité versée au titre de l'adhésion de la commune au Parc Naturel Régional du Verdon et de ses différents engagements pour la biodiversité, fait suite à la réalisation de l'atlas de la biodiversité communale en 2022 et à un appel à projet lancé par le PNR Verdon.



Nous vous invitons à découvrir ou redécouvrir cette agréable balade en sous-bois au son des diverses espèces qui l'habitent. En chemin, vous pourrez admirer les incroyables sculptures en fer forgé du ferronnier d'art FREESTYLE FORGE. Le sentier a été aménagé par l'entreprise LIAUTAUD et les panneaux ont été réalisés par AUTREMENTDIT. Une inauguration officielle aura lieu en août au départ du sentier Place des Moulrières. Cette inauguration sera suivie d'un jeu de piste et d'énigmes gratuit à destination des familles mais également des esprits curieux. Cette animation vous amènera à parcourir le sentier, découvrir des indices cachés, apprendre des anecdotes étonnantes et finalement révéler le mystère de Saint-Julien !

Bonne balade !

La tête dans les étoiles

Cet été, venez participer à une soirée d'observations des étoiles et des objets célestes grâce à l'association les Yeux au Ciel !

Au programme : Constellations, planètes, nébuleuses, supernovas et beaucoup d'autres.

Cette année, le rendez-vous est donné mardi 22 juillet 2025 à 22 h. L'emplacement sera différent des années précédentes, puisque le lieu d'observation sera localisé Chemin de Lirette, dans le champ qui se trouve à gauche de la chaussée (le jour J, des panneaux vous indiqueront le bon chemin).



Festival Asse - Arcadi 2025

En partenariat avec l'association patrimoine de Clumanc, l'ensemble BAROQUES GRAFFITI proposera le :

Vendredi 8 août à 20 h un concert à l'église paroissiale St Roch « Parfums d'Al Andalouse »

On vous attend, venez nombreux !

FESTIVAL ASSE - ARCADE
avril à septembre 2025

Saint-Julien du Verdon, église Saint-Roch
Parfums d'Al Andalouse
Fouad DIDI, oud | violon | voix & Armin BENABIB, qanoun
VENDREDI 8 AOÛT, 20h

entrée libre réservations | 06 29 05 35 06
organisation : ensemble baroques-graffiti & asso patrimoine de Clumanc

Le Club nautique de Castillon

Ça y est, la saison 2025 est enfin lancée... !

D'abord l'indispensable : l'eau. Celle-ci, heureusement, est bien présente et en quantité cette année, avec un lac déjà bien plein dès la fin mai. L'hiver fut cependant loin d'être un long fleuve tranquille pour les associations de la base nautique avec le renouvellement des conventions d'occupation entre la tripartite EDF-Mairie-Associations. Cet aspect administratif étant résolu, bien que tardivement, le CNC et ses bénévoles ont pu se mettre au travail pour une saison 2025 qui s'annonce bénéfique pour tous.

Un club de membres, pas de clients

Le CNC n'est pas simplement un club nautique dédiée à la voile, l'aviron, la planche à voile, le kayak, le paddle et autres supports sportifs ; c'est une association animée d'un état d'esprit. C'est une passion partagée sur et en dehors de l'eau, une envie constante de progresser tout en restant fidèles à nos valeurs fondatrices : l'engagement collectif, la convivialité, la formation, l'inclusion, la durabilité et l'ambition sportive. Le CNC est un club pour ses membres et avec ses membres. N'hésitez donc pas à nous rejoindre.

Été 2025

Dynamique et passionné, un jeune moniteur diplômé, qui a déjà eu l'occasion de nous accompagner durant 2 étés précédents, est revenu nous aider. Avec l'aide de plusieurs assistants, Romain Caël assurera l'encadrement des stages de voile et autres activités liées aux sports nautiques. Chaque semaine, du mardi au vendredi, un stage Moussaillons destiné aux enfants entre 6 et 8 ans, un autre sur petit dériveur Optimist destiné aux 8-12 ans, et un 3e sur catamaran, pour ados entre 12 et 18 ans, suit. Les inscriptions se font au comptoir du club, par tél (07 81 61 07 15) ou par mail à club.nautique.castillon@gmail.com.

Castillonnades

Désireux de mieux faire connaître l'aviron sur le lac de Castillon, site exceptionnel pour la pratique de ce sport complet, le CNC a organisé le week-end des 12 et 13 juillet la 4e édition de ses Castillonnades. Deux journées de sport-loisir, à laquelle ont participé une centaine de rameurs issus de plusieurs autres clubs d'aviron français et étrangers. Des moments de partage, axés sur la découverte du lac et de la région, avec au passage quelques bonnes séquences de convivialité.

Bref, avec un été bien sportif et bénéfique pour tous en perspective au CNC, n'hésitez pas à adhérer à notre association. Pour plus de renseignements, connectez-vous à notre page Facebook/Instagram ou à notre site www.club-nautique-castillon.com.

A très bientôt sur l'eau,

Pour le CNC, Daniel Techy



Le Club Motonautique de Castillon : sensations garanties sur le lac de Castillon !

Le Club Motonautique de Castillon est l'adresse incontournable pour tous les amateurs de glisse et de sensations fortes cet été.

Le club propose une large gamme d'activités nautiques, dans un cadre naturel exceptionnel :

- **Ski nautique, Wakeboard, bouée tractée, Kneeboard**

Venez profiter du calme du lac de Castillon dans une ambiance conviviale et professionnelle. Que vous soyez débutant ou confirmé, seul, en famille ou entre amis, l'équipe encadrante saura vous accompagner pour vivre des moments inoubliables.

 **Horaires d'ouverture : Tous les jours en Juillet et Août de 9h00 à 13h00, puis de 18h00 à 20h00.**

 **Réservations : Sur place directement au club ou par téléphone au 06 63 63 98 68**
Ne manquez pas l'occasion de découvrir ou redécouvrir les joies des sports nautiques dans un décor idyllique. Le **Club Motonautique de Castillon** vous attend pour un été riche en émotions !



Réunion de quartiers 2025

On se retrouve à l'apéro de quartier !

Des moments pour se retrouver et échanger, des moments pour parler de tout et surtout de votre quartier...

Des rencontres qui sont pour nous primordiales car elles permettent un dialogue constructif et franc sur la vie dans votre quartier et dans votre village, en privilégiant l'échange direct.

Nous comptons donc sur votre participation pour continuer à avancer ensemble avec ce même objectif d'un cadre de vie en constante amélioration.

Le Conseil Municipal.

Notez dès maintenant vos prochains rendez-vous :

- 21 juillet à 19 h Quartier les Pins - le Serre - chemin Partigon - les Peyres-Gües (intersection chemin des Pins droit)
- 24 juillet à 19 h Quartier du Touron (devant le hangar communal)
- 13 août à 19 h Quartier les Granges - Quartier de Ville (salle polyvalente)

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Thierry COLLOMP

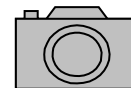
MEMBRES DU COMITE DE REDACTION :

**Paul CORBIER, Bérénice LAGRANGE,
Christian HILAIRE**

EDITÉ PAR LA MAIRIE

DE

SAINT JULIEN DU VERDON



**Reproduction
interdite**



ST JU EN FÊTE

ÉDITION
2025

SAINT-JULIEN-DU-VERDON

JEUDI

31

JUILLET

20H

**COCHON
À LA
BROCHE**

SUR LA PLACE DU VILLAGE
25€ PAR PERSONNE (-12ANS : 12€)

ANIMÉ PAR PÂTE À SWING

PENSEZ À RÉSERVER !
06.85.67.00.47 OU 06.44.32.31.96

VENDREDI

01

AOÛT

19H

**SOIRÉE
GUINGUETTE**

SUR LA PLACE DU VILLAGE
AVEC RESTAURATION POSSIBLE
SUR PLACE (BARBECUE)

SUIVI DE

**CRAZY
FLASHBACK
PARTY**

22H

PAR DJ GHOST

SAMEDI

02

AOÛT

16H30

CAP'BOYARD

ÉPREUVES ET MINI-DÉFIS
DÉPART SUR LA PLACE DU VILLAGE

INSCRIPTIONS AU 06.31.17.01.24

BEFORE

19H

PAR ALAMBIC
SUR LA PLACE DU VILLAGE
RESTAURATION POSSIBLE SUR
PLACE

**MIX
PARTY**

22H

PAR DJ KEV

DIMANCHE

03

AOÛT

11H

MESSE

EN L'ÉGLISE ST PROCH SUIVIE DU
DÉPÔT DE GERBE

APÉRITIF

OFFERT

12H

**CONCOURS
DE PETANQUE**

3 J/25

INSCRIPTIONS AU PIDANOUX
DÉBUT DES PARTIES 15H

14H30

DU 31/07
AU 03/08

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :  ST JU FESTIVITÉS



LE PIDANOUX

